

---

---

**Affaire BAUDRY - Ville de Besançon - Autorisation au Maire à introduire un recours en appel du jugement du Tribunal Administratif du 12 juillet 1990**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : La fillette Stéphanie BAUDRY a été blessée au pied le 28 mai 1988 alors qu'elle jouait sur un tourniquet installé place Jean Moulin à Planoise.

Les Époux BAUDRY, parents de la fillette, ont introduit un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, aux fins d'obtenir réparation de la part de la Ville, du préjudice subi.

Par jugement du 12 juillet 1990, la juridiction administrative a déclaré la Ville de Besançon responsable des trois quarts des conséquences dommageables de l'accident, notamment aux motifs de défaut d'entretien de l'ouvrage public.

La Ville estimant pour sa part avoir parfaitement entretenu l'appareil livré en l'état où il était lors de l'accident, il convient de faire appel de la décision rendue.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à m'autoriser à introduire un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Administratif en cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.